

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 90 SEPTEMBRE 2013.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 3^{ème} trim. 2013

nouveau site internet

www.cotes-de-clermont.fr

CONSTERNANT !

Profitant de ces belles journées d'été pour sillonner les sentiers balisés du réseau de promenade du site des Côtes, nous avons pu apprécier, à simplement quelques dizaines de minutes de la Cathédrale, les formidables paysages qui s'offraient à nous. Mais malheureusement, nous avons pu déplorer des dégradations et agressions sur certaines zones du site (décharges sauvages, détériorations de panneaux ...).

Il semble que certains usagers de l'ancienne carrière préfèrent le slogan « Zéro nature Total moteur », que d'autres confondent « zone Natura 2000 » et zone pour « activités naturistes » et que tout ce « beau » monde ne soit pas sensible aux vertus du tri sélectif !

Les clichés ci-dessous se passent de commentaires et démontrent qu'il est urgent que les responsables politiques fassent preuve de plus de détermination pour faire respecter ces lieux.

Alors que l'on crée et aménage des zones humides, il serait bien que l'on protège celles qui existent déjà, comme celles présentes sur le plateau et sur l'ancien carreau de la carrière.

L'ASCOT, créée il y a plus de 20 ans, ayant obtenu l'arrêt de l'exploitation de la carrière en 2004, a poursuivi ses efforts pour que soit assurée la protection de l'ensemble du site. Ses prochains objectifs sont de contribuer à sa mise en valeur concertée **avec Clermont communauté dans le cadre du SCOT du Grand Clermont.**

C'est pourquoi ce numéro de la Chronique expliquera quelles sont les bonnes raisons pour proposer le **carreau de l'ancienne carrière comme lieu d'implantation du Centre muséographique de Clermont communauté.**



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Sites internet :

www.gergovie.fr

www.cotes-de-clermont.fr

e-mail :

ascot@gergovie.fr



ZONES DE CONTACT
ET ZONE HUMIDE
DES CÔTES



SOMMAIRE

Editorial.....	1
Centre muséographique...	
.....	2 à 6
Brèves.....	6

De bonnes raisons pour une implantation du centre muséographique de Clermont-communauté sur le carreau de l'ancienne carrière de Durtol

Dans plusieurs de nos chroniques (éditorial de la chronique N78 et N84 p.6), mais aussi dans différents courriers et contributions lors des enquêtes publiques, l'ASCOT a proposé l'idée que le site de l'ancienne carrière puisse accueillir le futur Centre muséographique de Clermont communauté. Et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles elle s'est opposée au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque porté par la commune de Nohanent : non pas qu'elle soit hostile au développement des énergies renouvelables, bien au contraire, mais parce qu'elle pense qu'**il y aurait bien mieux à faire sur ce site**, s'inspirant en cela des résultats des études du cabinet Sycomore. Etudes ayant conduit les élus de Clermont communauté dans un premier temps à réaliser un réseau de promenade balisé et, dans un deuxième temps à voter le concept de « parc loisirs nature » ou « parc rustique » pour la vocation de l'ancienne carrière.

Les préoccupations de l'ASCOT ayant toujours été de protéger ce site exceptionnel mais aussi de le faire connaître et de le valoriser au seul profit de la collectivité, nous avons participé activement à la réalisation de ce réseau balisé en collaborant avec Chamina pour y définir des itinéraires, proposer des lieux d'implantation de pupitres thématiques sur l'archéologie et contribuer à la rédaction de ceux-ci.

L'ASCOT a également suivi de très près tous les dossiers relatifs au site des Côtes : participation aux enquêtes publiques (SCOT du grand Clermont, révision simplifiée n°2 du P.L.U. de Nohanent, modification n°13 du POS de Clermont-Ferrand), rencontres avec les élus, courriers aux collectivités locales (ville de Clermont, Clermont communauté, Conseil général...), courriers aux administrations de l'Etat (Préfecture, Drac...). Tout ceci afin d'atteindre un de nos objectifs principaux des prochaines années qui est de convaincre tous les décideurs que le site des Côtes pourrait être le site idéal pour l'implantation du centre muséographique dédié à l'archéologie et à l'environnement de Clermont communauté.

Nous allons donc rappeler les raisons pour lesquelles ce choix serait pertinent : tout d'abord il serait **conforme aux orientations des principales collectivités locales**, ensuite il permettrait de **mettre en valeur** de façon pédagogique **tous les atouts du site** et être un formidable **outil d'information et de sensibilisation** à destination des scolaires tout en préservant cet espace naturel où essaient de vivre encore quelques agriculteurs, éleveurs, viticulteurs.

1 Les orientations des collectivités locales

- ❖ **Le schéma de développement culturel de Clermont communauté** adopté le 02/07/2004 avait fait le choix pour le pôle identitaire « Archéologie et environnement » d'une démarche de valorisation du patrimoine dont le thème fédérateur « *vise à éclairer la dynamique des territoires, à travers les relations complexes qui unissent les sociétés et leur environnement, depuis l'invention de l'agriculture au Néolithique jusqu'à nos jours* ».

Il projetait également la **création d'un centre scientifique et muséographique** qui a été déclaré d'intérêt communautaire le 20/12/2005.

http://www.clermontcommunaute.net/images/stories/Documentation/schema_culture.pdf (pages 20 à 24)

Initialement prévu pour 2013, ce projet de centre muséographique ne doit pas être jeté aux oubliettes par les prochains représentants communautaires (élections municipales en 2014). En effet, après une évaluation d'étape, un nouveau schéma sera élaboré. Nous y veillerons particulièrement en questionnant les futurs candidats sur leurs intentions.

- ❖ **Le SCOT du Grand Clermont**, adopté le 29/11/2011, a classé le site des Côtes en « cœur de nature d'intérêt écologique majeur à protéger » et « cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte ». Il a également retenu l'emplacement de l'ancienne carrière sur les communes de Durtol et Nohanent comme « **pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer** ».

Il souhaite aussi contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique en développant un tourisme archéologique lié notamment aux vestiges gaulois et gallo-romains grâce aux projets du **centre muséographique** et de l'opération Grand Site de Gergovie. Il prône « *la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (Sites des Côtes, Musée Bargoin, Temple de Mercure, musée de Lezoux) et le futur centre scientifique et muséographique dédié à l'environnement et à l'archéologie.* »

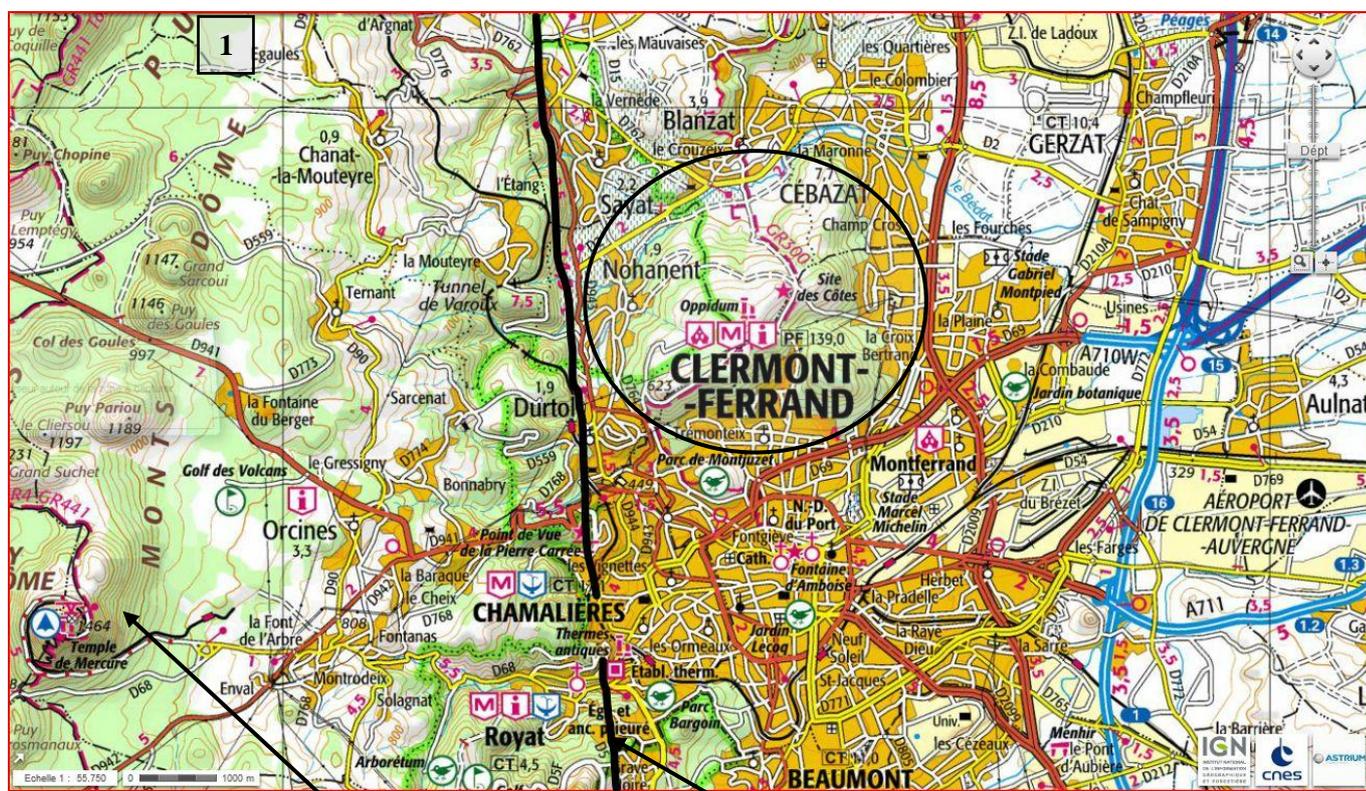
<http://www.legrandclermont.com/sites/default/files/documents/dog.pdf> (pages 35 à 41)

Lors des différentes phases du SCOT, nous sommes intervenus et avons même rencontré sur le site des membres de la commission d'enquête. Certaines de nos demandes, lors de l'enquête publique, ont été accueillies favorablement (voir chronique N84 p.2 à 6). D'autres n'ont pas été prises en compte comme celles sur l'archéologie et la valorisation du site avec le souhait notamment de retenir l'emplacement de la carrière comme lieu d'implantation du Centre muséographique de Clermont communauté.

Nous ne désespérons pas de nous faire entendre sur ce point et nous reprenons ce que nous avons écrit lors de l'enquête publique: « l'étude concernant la construction du futur centre scientifique et muséographique, a été repoussée à l'horizon 2020 ! Cette lointaine perspective fait qu'aucun emplacement n'a encore été décidé pour le futur centre muséographique qui devra cependant être situé dans l'agglomération clermontoise et réunir des atouts environnementaux, archéologiques et géologiques : c'est pourquoi l'ASCOT propose le site de l'ancienne carrière de Durtol, en accord avec l'orientation du DOG « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » (cf. carte « Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique »), sur un site déjà inclus dans un réseau de promenade et de découverte. ».

- ❖ **Le Conseil général** a engagé une réflexion pour **mettre en valeur le patrimoine archéologique du département**. Cet engagement s'est traduit par une politique de soutien à la recherche archéologique et de valorisation des sites les plus connus (Lezoux, Corent, Puy de Dôme, Gergovie). L'ASCOT s'est déjà manifesté auprès du Conseil général pour que le site des Côtes et plus particulièrement le *fanum* gallo-romain inscrit à l'**Inventaire supplémentaire des Monuments historiques** ne soit pas oublié dans cette réflexion. (voir chroniques N87 p.11, N88 p.3 et N89 p.5)
- ❖ **La labellisation ENS** (Espace Naturel Sensible) portée par la commune de Clermont-Ferrand (qui ne concerne donc que la partie clermontoise du site des Côtes) reconnaît ainsi les richesses naturelles du site en termes de biodiversité. Ce dossier en cours est une première étape et nous souhaitons vivement que ce label s'étende par la suite à l'ensemble du site des Côtes sur les communes de Durtol, Nohanent, Blanzat et Cébazat.

2 Les atouts du site



Puy de Dôme

Faille de la Limagne

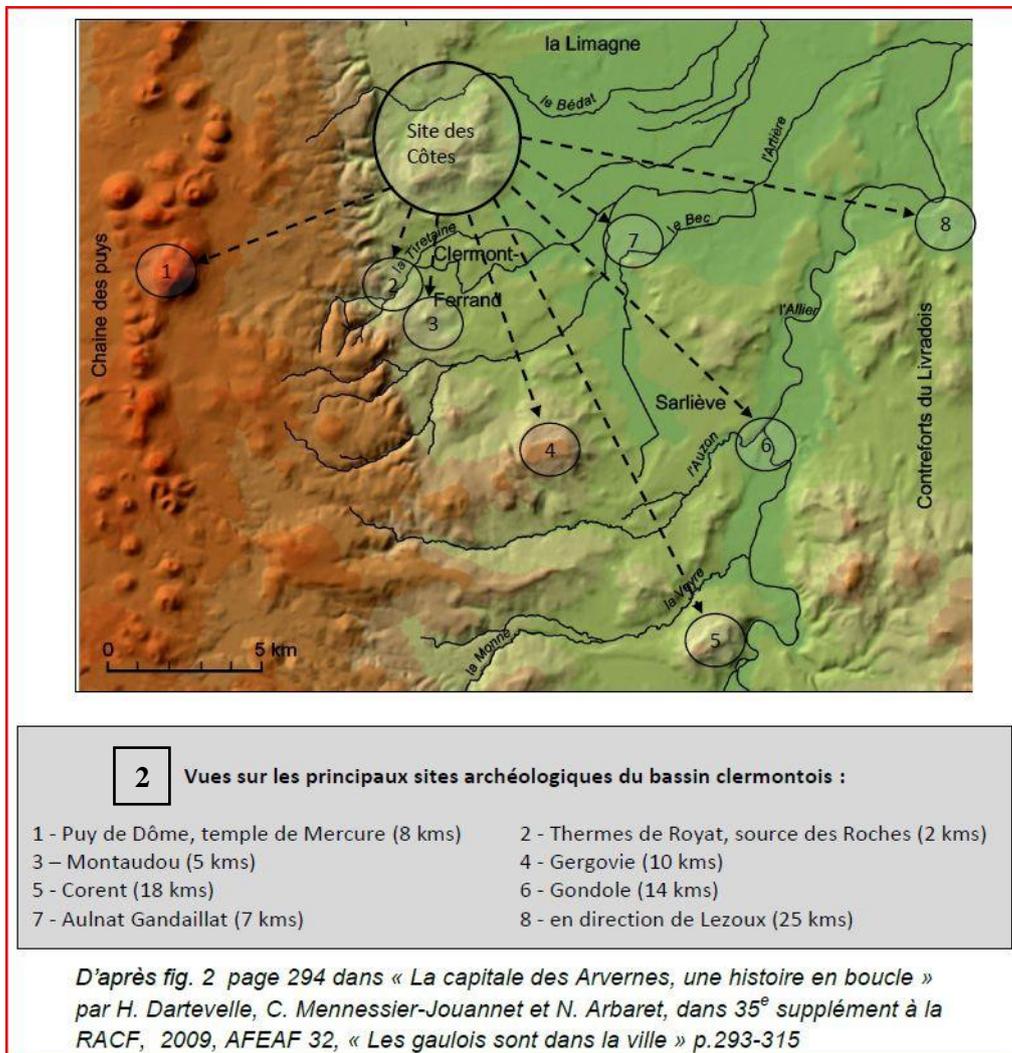
- ❖ **Situation, superficie** (voir cartes 1 et 2)

Le massif (1400 ha dont 800 non urbanisés) concerne 5 communes (Blanzat, Cébazat, Clermont-Fd, Durtol, Nohanent). Il constitue un **espace naturel de proximité précieux au sein d'une zone urbaine**.

Son sommet, le plateau des Côtes (160 ha), culmine à 624 m et domine la plaine de la Limagne.

Sa position privilégiée en fait un **magnifique belvédère** offrant de nombreux points de vue aussi bien sur les monts du Forez, la **faille de la Limagne**, la **chaîne des Puys** que sur l'agglomération clermontoise qui s'y est développée à ses pieds!

Les principaux sites archéologiques y sont visibles : le puy de Dôme (temple de Mercure), Royat (Thermes gallo-romains), Chamalières (source des Roches), Montaudou (théâtre gallo-romain), Gergovie (oppidum), Corent (oppidum), Gondole (oppidum), Aulnat-Gandaillat, Lezoux.



Sa situation (en plaine) et son altitude peu importante (entre 550 et 600m) le rendent facilement accessible.

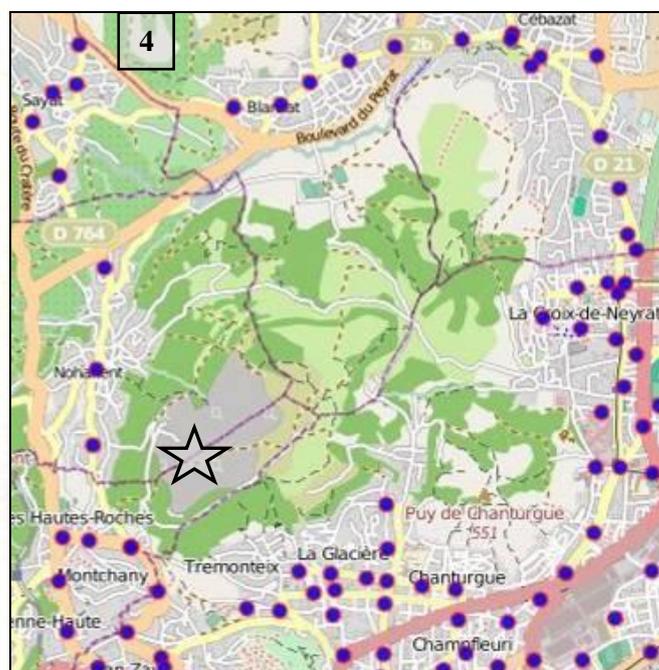
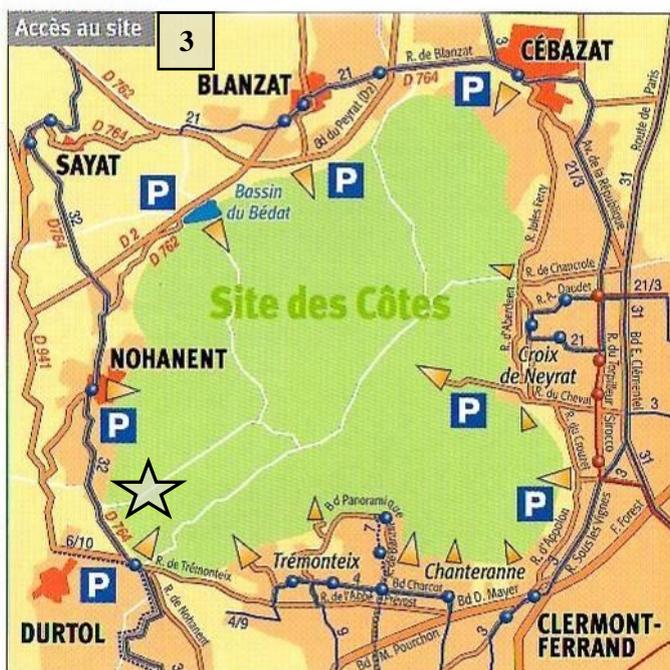
❖ Accès (voir cartes 3 et 4)

- A partir des principales voies de communication (A75, A71, A89), un automobiliste peut rejoindre le carreau de l'ancienne carrière en **17 à 22 minutes**.
- A partir du péage de Gerzat ce même automobiliste peut rejoindre une des 14 portes d'entrée du réseau de promenade des Côtes en **8 à 16 minutes**.
- Ces portes d'entrée sont facilement joignables par les transports en commun puisque une vingtaine de stations de bus ou de tramway se trouvent à proximité. Ainsi, à partir de la gare SNCF, il faut compter entre **5 et 16 minutes** (pour les 5 entrées les plus proches).
A noter que l'on peut utiliser également le **TER**, qui conduit les randonneurs ou VTTistes (transport gratuit de VTT) en **12 à 14 minutes** en gare de Durtol, après un agréable parcours panoramique de l'amphithéâtre clermontois.
- A partir des 14 entrées du réseau de promenade (42 km d'itinéraires balisés) qui sont situées sur tout le pourtour du massif, on peut accéder au sommet à VTT, à pied et même à cheval.
Par exemple, à pied, il faut compter **entre 20 minutes et 2 heures** (suivant les entrées choisies) pour atteindre le carreau de l'ancienne carrière. (Distances variant de 1,1 kilomètre à 6 kilomètres et dénivelés variant de 52 mètres à 274 mètres)

-  Entrée principale (avec information détaillée)
-  Entrée secondaire
-  Stationnement
-  Ligne et arrêt de :
bus
-  tramway

Cartes de situation d'après : 3 - carte du réseau de promenade de Clermont Communauté
4 - carte T2c des stations de transport en commun

 Carreau de l'ancienne carrière



- ❖ Atouts naturels (voir notre site internet <http://cotes-de-clermont.fr/Ascot-biodiversite.html> et le dossier http://www.clermontcommunaute.net/fichier/tourisme/dossier_sitedescotes.pdf)

Le site des Côtes présente une **grande biodiversité** en raison des nombreux milieux façonnés par l'homme (prairies, cultures, vergers, vignes) ou en cours de naturalisation (friches, fruticées) ou d'origine naturelle (chênaies, zones humides, pelouses sèches). Ces milieux sont propices au développement d'une faune et d'une flore très riches.

Plus de 90 espèces d'oiseaux nicheurs (source LPO Auvergne), une vingtaine de mammifères, une dizaine de reptiles et de batraciens y ont été recensées selon C. Bouchardy.

Les **zones humides** sont des milieux du plus grand intérêt car de nombreuses espèces de batraciens, dont le **crapaud calamite** et l'**alyte** y ont été repérés (notamment sur le carreau de l'ancienne carrière) par l'Observatoire des amphibiens (voir Chronique N 88 p.4 et 5).

Il n'est donc point étonnant que des naturalistes et leurs associations telles que le CPIE (Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement), la SFOA (Société Française d'Orchidophilie Auvergne), mais aussi le CEN (Conservatoire d'espaces naturels Auvergne) et la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) s'intéressent à cet espace naturel. <http://www.lpo-auvergne.org/presentation/LPOINFOS77.pdf>

Cet intérêt des naturalistes s'est matérialisé par la création d'une ZNIEFF (*Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique*) en raison de la présence d'espèces méditerranéennes en Auvergne. http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/REG083B/PAC_FTP/pdf/Znieff1/PuY-DE-VAR-LE-CAIRE.pdf

Par la suite cette démarche a été confirmée par la création d'une **zone NATURA 2000** sur le puy de Var d'une superficie de **22,18 ha**. Elle fait partie de la zone « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand ».

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/REG083B/PAC_FTP/pdf/Communes/63113.pdf

Il est à noter que la partie clermontoise du site des Côtes est en cours de labellisation **ENS** (Espace Naturel Sensible) sur une surface de **302 ha** et que la partie concernant la commune de Nohanent se trouve dans le périmètre du **Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne**.

